

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES COMMUNES DE LA BOUËXIERE ET SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Par arrêté n°2026-015, M. le Président de Liffré-Cormier Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 24 avril 2026 à partir de 9h00 au 22 mai 2026 jusqu'à 17h30 inclus (soit pendant 28 jours consécutifs) afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de La Bouëxière et Saint-Aubin-du-Cormier.

Par décision E26000020/35 du 04 mars 2026, le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Madame Delphine HARDY en qualité de commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à :

- **Liffré-Cormier Communauté, situé au, 8 Le Carfour 35340 La Bouëxière : le vendredi 24 avril 2026 de 9h00 à 12h00,**
- **A la Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, Salle des expositions, Place de la Mairie, BP 13, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier : Le vendredi 22 mai 2026 de 14h30 à 17h30.**

Les pièces constituant le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de La Bouëxière et Saint-Aubin-du-Cormier et les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, seront tenus disponibles durant toute la durée de l'enquête publique :

- Sur support papier à Liffré-Cormier Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture, soit de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h du lundi au vendredi.
- Sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté à l'adresse : <https://www.liffre-cormier.fr> et ceux des villes concernées :
La Bouëxière – <https://www.mairie-labouexiere.fr>
Saint-Aubin-du-Cormier – <https://www.saint-aubin-du-cormier.bzh>

Le public pourra consigner des observations jusqu'au 22 mai 2026 à 17h30 :

- Sur le registre d'enquête papier présent à l'accueil de Liffré-Cormier Communauté dont l'adresse est précisée ci-dessus ;
- Par courriel à l'adresse suivante : zonage.ass@liffre-cormier.fr à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice avec pour objet "Modification du zonage d'assainissement des eaux usées" ;
- Par courrier adressé à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Madame la commissaire enquêtrice - Liffré-Cormier Communauté - 8, Le Carfour - 35340 La Bouëxière, avec la mention : « Modification du zonage d'assainissement des eaux usées ».

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté à l'adresse <https://www.liffre-cormier.fr> Les observations sur le registre d'enquête et les courriers seront consultables à Liffré-Cormier Communauté.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie et au siège de Liffré-Cormier Communauté pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté.

À l'issue de l'enquête publique, le dossier de zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Liffré-Cormier Communauté.